



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Elus locaux

Question écrite n° 50514

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les possibilités de contrôle par les élus des structures intercommunales, des sociétés d'économie mixte, des régions et de toutes autres structures juridiques, dans lesquelles les collectivités locales sont impliquées. Il souhaiterait qu'il puisse lui rappeler les règles d'accès aux documents administratifs des élus municipaux qui n'appartiennent pas aux conseils d'administration de ces structures intercommunales ou par-municipales. Il souhaiterait également qu'il lui indique de quelles mesures de recours pourront bénéficier ces élus si aucune suite n'est donnée à leur demande d'accès aux documents administratifs.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50514

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1851